

N° D'ORDRE : 2021-146

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 18**Pouvoirs : 09**Excusé : 00**Absents : 02**Qui ont pris part**à la délibération : 27**Date de convocation : 29 septembre 2021*SEANCE DU 7 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept octobre à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Étaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie – M. FRANCESCHINI Damien – M. CLAVE Denis – M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine pouvoir à Monsieur le Maire – M. DEDONS Fabrice pouvoir à M. QUENET – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. FONTANA Alain pouvoir à M. MARIN Michel - M. CAILLEAUX Rémi pouvoir à M. TOULOUSE Christian – Mme ASNARD Marjorie pouvoir à Mme VIENOT Véronique - Mme SAUQUET Adeline pouvoir à M. BLANC Romain – M. DEZERAUD Philippe pouvoir à M. CALMET Pierre – M. LE PEN Jean-Ronan pouvoir à M. CLAVE Denis

Absents : Mme RASTOUIL Angélique – Mme MONTAGNY Nolwenn

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

21 - MOTION POUR LE RETRAIT DES MESURES GOUVERNEMENTALES PORTANT SUR LA SUPPRESSION DE POSTES D'AGENT ONF

Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux que le Contrat d'objectifs et de performance Etat-ONF a été voté lors du Conseil d'administration de l'ONF le 2 juillet 2021.

Ce dernier prévoit d'augmenter la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF à hauteur de 7,5 Millions d'euros en 2023 puis de 10 millions d'euros en 2024 et 2025. Par ailleurs, le Contrat d'objectifs et de performance prévoit la suppression de 500 emplois : le service public forestier sur le territoire risquerait donc d'être dégradé.

Après avoir donné toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux de bien vouloir voter une motion pour le retrait des mesures gouvernementales portant sur la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêt au financement de l'ONF et sur la suppression de postes d'agent ONF.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU le Contrat d'objectifs et de performance Etat-ONF du 2 juillet 2021 ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- de voter une motion pour le retrait des mesures gouvernementales portant sur la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêt au financement de l'ONF et sur la suppression de postes d'agent ONF.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 8 octobre 2021, pour extrait conforme.



Ld Maire,

Gilles VINCENT